



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 51445

Texte de la question

Mme Isabelle Vasseur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'enseignement physique et sportif au sein de l'académie d'Amiens. Depuis quatre ans en effet, le nombre de postes ouverts au CAPEPS ne cesse de diminuer, avec pour conséquences de nombreuses suppressions de postes, l'augmentation des HSA, l'éclatement des services, la diminution des moyens de remplacement... Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour pérenniser les emplois d'éducation physique et sportive au sein de l'académie d'Amiens.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants se fait dans le cadre de concours nationaux calibrés en fonction des besoins de l'éducation nationale, eux-mêmes déterminés en analysant les départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles évolutions pédagogiques. En ce qui concernant l'éducation physique et sportive, pendant plusieurs années, le nombre de postes ouverts aux concours a été supérieur aux départs. Ainsi, à la rentrée 2005, 615 enseignants titulaires étaient en sureffectif. La proportion des enseignants en sureffectif en EPS était alors supérieure à celle observée dans l'ensemble des disciplines. Pour mettre en adéquation les besoins d'enseignement et le nombre de professeurs d'EPS, les recrutements ont diminué. Cette réduction des postes ouverts aux concours aura permis de ramener, en juin 2009, les sureffectifs à 42 équivalents temps plein. En outre, vous avez appelé plus particulièrement mon attention sur la situation des professeurs CEPS exerçant dans l'académie d'Amiens. En l'occurrence, à la rentrée 2008, dans cette académie, l'équivalent de 16 enseignants pouvaient être considérés comme en étant en sureffectif dans cette discipline. L'amélioration de la mobilisation des enseignants réalisés ces dernières années dans la discipline et la place reconnue à cet enseignement ont conduit à maintenir au plan national les recrutements des sessions 2008 et 2009 au même niveau que les sessions précédentes, ce qui témoigne d'un effort important dans un contexte de resserrement des possibilités de recrutement. Les ouvertures de postes aux concours de recrutement des enseignants sont réexaminées chaque année. Ainsi, au vu de l'analyse des besoins d'enseignement et du vivier des candidats, il a été décidé pour la session 2010 d'élargir les voies de recrutement du CAPEPS en ouvrant le CAPEPS externe et le CAPEPS interne.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Vasseur](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51445

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5509

Réponse publiée le : 22 septembre 2009, page 9050